

LES MODALITES D'INSCRIPTION A UNE ACTION DE DPC

Quelles sont les démarches pour s'inscrire ?

1/ Avoir un compte déjà créé depuis www.mondpc.fr (si cela n'a jamais été fait).

Vous ne pouvez-vous inscrire à un programme DPC que si vous êtes entré préalablement dans "votre démarche DPC".

Pour cela, vous devez créer votre compte DPC une fois pour toute sur le site de l'OGDPC : www.mondpc.fr.
Il faut vous munir au préalable des informations administratives suivantes, sous format PDF.

- numéro RPPS à 11 chiffres (disponible sur l'annuaire du site du CNOM)
- votre R.I.B.
- votre carte CPS recto-verso.
- votre attestation de cotisation au Conseil de l'Ordre des Médecins.

S'inscrire à la session avec le N° de l'action sur www.mondpc.fr :

- Vous devez vous connecter à votre espace personnel sur le site : www.mondpc.fr en indiquant votre identifiant et votre mot de passe.
- Cliquer dans la rubrique <recherche actions> puis indiquer la référence de l'action <443718000..> et sélectionner <rechercher>
- Vous devez cliquer sur <détails de l'action> en haut à droite de la page, puis trouver le bouton <s'inscrire> en bas de la page
- Enfin cliquer sur <valider> et vous recevrez alors un mail automatique de confirmation.

2/ Adresser le bulletin d'inscription à ORL-DPC

Vous devez retourner rapidement dûment rempli et signé le bulletin d'inscription accompagné d'un chèque de caution(*) de 230 € à ORL-DPC, votre organisme agréé de la spécialité, au 3 rue de l'Arrivée – BP50 75749 Paris Cedex 15.

Nous attirons votre attention sur le parcours, qui se déroule en 3 étapes, qu'il est impératif de respecter.

3/ Valider votre session DPC, c'est participer aux 3 étapes.

Seule la participation complète conditionne la validation de votre DPC et permet d'établir le certificat de validation en fin de parcours ainsi que votre indemnisation.

La première étape

C'est la partie analyse de vos pratiques. Vous devez vous connecter à une plateforme dédiée en respectant les temps de connexion, pour répondre à un questionnaire portant sur l'analyse de vos pratiques et non sur l'analyse de vos connaissances. Par ailleurs, vous aurez à effectuer une lecture d'articles sélectionnée par nos experts.

La deuxième étape

Elle est « présentielle et cognitive ». **Attention votre présence est obligatoire 15 minutes avant le démarrage de la session**, afin de satisfaire aux contraintes administratives.

L'atelier se déroulera avec l'animation interactive d'experts et d'animateurs formés à la pédagogie d'ORL-DPC.

Les présentations tiennent compte de l'analyse de vos pratiques. La pédagogie est tournée vers des échanges interactifs, elle est sans jugement de valeurs.

Cette session vous permettra de comparer vos prises en charge avec celles de vos collègues et des experts en fonction des référentiels de la spécialité.

Nous sommes bien dans le domaine de la pratique et non pas de la connaissance.

Des axes d'amélioration seront envisagés par les intervenants, les participants pourront eux aussi se positionner sur ces mesures correctives visant à améliorer les pratiques professionnelles en tenant compte des contraintes du système de santé. Votre présence à cette étape n°2 nécessite une authentification.

La troisième étape

Elle consiste à remplir, à distance, un questionnaire de mesure d'impact de la démarche après la session présentielle. Vous devrez répondre au questionnaire préparé par les intervenants objectivant vos pratiques éventuellement « actualisées ».

Cette analyse permettra de mesurer l'impact de la session de formation sur vos pratiques. Vos résultats feront l'objet d'une synthèse qui vous sera communiquée.

Vous devrez également remplir un deuxième questionnaire portant sur l'évaluation globale du parcours DPC que vous avez suivi et organisé par ORL-DPC.

Attention : pour cette troisième étape, vous devrez vous reconnecter sur la plateforme en respectant les temps de connexion. Par ailleurs, vous aurez à effectuer une lecture d'articles sélectionnée par nos experts.

En dehors de cette période l'accès à la plateforme sera impossible. Nous devons respecter cette consigne fixée par l'ANDPC.

Nous vous rappelons l'importance de suivre les 3 étapes : non respectée = pas de validation du DPC et pas d'indemnisation de présence.

Le certificat de validation sera adressé, ultérieurement, à tous les participants ayant validé les 3 étapes.

ATTENTION, pour les hospitaliers, contacter directement ORL-DPC à l'adresse suivante (orl-dpc@snorl.org)

Une demande de prise en charge individuelle devra être établie avec le Département des Affaires Médicales (DAM) de votre établissement selon des modalités qu'ORL-DPC vous communiquera.

Nous restons à votre écoute et nous vous souhaitons une belle et bonne formation avec l'ORL-DPC.

Bien cordialement.

Dr. Laurent SEIDERMAN
Président d'ORL-DPC



La Commission Scientifique et Pédagogique d'ORL-DPC.

() Pour ceux qui n'ont pas encore effectué de DPC cette année avec notre organisme « ORL-DPC », il faudra obligatoirement nous adresser un chèque de caution que nous conserverons durant toute l'année pour toutes inscriptions. Il sera détruit en fin d'année sauf en cas d'annulation tardive ou de non-participation à la totalité de la formation.*

